

La Ville de Comines-Warneton recrute un
Directeur Financier statutaire (H/F/X).
par voie de recrutement, de promotion et de mobilité

Missions :

Le Directeur Financier remplit la fonction de conseiller financier et budgétaire de la Commune. Il est chargé de l'utilisation efficace et économique des ressources financières et de la protection des actifs. Il fournit également des informations financières fiables au Conseil Communal, au Collège des Bourgmestre et Échevins et au Directeur Général.

Il donne son avis sur la légalité et les implications financières prévisibles du projet de budget ou de modifications budgétaires.

Il collabore étroitement avec le Directeur Général dans un esprit de management constructif. Il contrôle l'application de la législation et des procédures dans son domaine d'activités.

Il garantit la qualité des informations transmises aux collaborateurs.

Le Directeur Financier de la Ville est également comptable spécial de la Zone de Police (zone monocommunale).

Profil et compétences :

Le Directeur Financier est l'interlocuteur et le conseiller privilégié du Conseil Communal, du Collège des Bourgmestre et Échevins et de l'Administration en matière financière. A cette fin, il devra :

- disposer d'une connaissance approfondie des matières traitées dans le cadre de la fonction et assurer sa formation permanente.
- disposer d'une connaissance et d'une maîtrise de tous les outils informatiques utiles à la fonction et continuer à se former dans ces domaines.
- avoir le sens des responsabilités et de la gestion des services.
- faire preuve de conscience professionnelle, d'ordre, de rigueur et de disponibilité.
- être capable d'organiser son travail et celui de ses collaborateurs.
- agir dans le respect des normes de bonnes pratiques professionnelles et veiller à la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.
- se montrer capable de faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de la hiérarchie dans l'exercice de sa fonction.

Conditions d'accès à l'emploi :

1) Par recrutement :

1. Être ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne.
2. Jouir des droits civils et politiques.
3. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.
4. Être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A.

Les conditions ci-dessus doivent être réunies à la date de la clôture des candidatures.

5. Être lauréat d'un examen.
6. Avoir satisfait au stage.

2) Par promotion :

Être titulaire d'un grade de niveau A au sein de l'Administration Communale de Comines-Warneton et être nommé à titre définitif dans ce grade.

3) Par mobilité :

Être nommé à titre définitif en qualité de Directeur Financier dans une autre commune ou dans un C.P.A.S..

Produire un document attestant de la nomination comme Directeur Financier par le Pouvoir local.

Modalités de sélection :

1) Examen linguistique

Le Directeur Financier doit avoir réussi, avec un minimum de 60%, préalablement aux épreuves administratives reprises au point 2), un examen (écrit et oral) portant sur la connaissance suffisante de la deuxième langue (néerlandais).

2) Épreuves administratives

Première épreuve

Épreuve écrite consistant en une synthèse accompagnée des commentaires d'un exposé du niveau universitaire traitant d'un sujet d'intérêt général (sur 100 points).

Deuxième épreuve

Épreuve écrite d'aptitude professionnelle (sur 100 points) permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes :

- Droit constitutionnel ;
- Droit administratif ;
- Droit des marchés publics ;
- Droit civil ;
- Finances et fiscalités locales ;
- Droit communal et loi organique des C.P.A.S..

Sont dispensés de cette épreuve :

- les Directeurs Financiers d'une commune ou d'un C.P.A.S. nommés à titre définitif ;
- les Receveurs Régionaux nommés à titre définitif,

postulant par mobilité.

Troisième épreuve

Épreuve orale (sur 100 points) d'aptitude à la fonction et à la capacité de management permettant d'évaluer le candidat notamment sur sa vision stratégique de la fonction et sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne.

La pondération des différentes épreuves prévues sous le point 2) « Épreuves administratives » se fera de la manière suivante :

- Fond : 85 %
- Forme : 15 %

Les candidats devront obtenir au moins 50 % dans chaque épreuve prévue sous le point 2) « Épreuves administratives » et 60 % au total.

L'ensemble des épreuves auront lieu dans le courant des mois de mars et d'avril 2024.

Les examens sont, dans la mesure du possible, adaptés aux contraintes liées aux handicaps des candidats inscrits qui en feront la demande écrite.

Pour toute information, prière de prendre contact avec Monsieur le Directeur Général, Cédric VANYSACKER, 056/56 10 22, cedric.vanysacker@villedecomines-warneton.be.

Rémunération :

Rémunération brute indexée (dernier index le 01.12.2023) annuelle correspondant à l'échelle de traitement d'un Directeur Financier pour une commune de 10.000 à 20.000 habitants :

- Minimum : 75.578,28 €
- Maximum : 107.400,60 €
- Amplitude de l'échelle de traitement : 15 ans

Prise en compte de l'ancienneté dans certains services publics et/ou, sous conditions, dans le privé et/ou en tant qu'indépendant.

Désignation :

Sur base du rapport établi par le jury et après avoir éventuellement entendu les lauréats, le Collège des Bourgmestre et Échevins propose au Conseil Communal un candidat stagiaire. Le rapport du jury est motivé et contient les résultats de l'ensemble des épreuves.

Aucun droit de priorité ne peut être donné aux candidats à la mobilité exerçant cette fonction dans une autre commune ou un C.P.A.S. et ce, sous peine de nullité.

À son entrée en fonction, le Directeur est soumis à une période de stage d'un an. En cas de force majeure, le Conseil Communal peut prolonger la durée du stage.

Modalités de candidature :

Le dossier de candidature doit être envoyé, sous peine de nullité pour le 26.02.2024 au plus tard (date de la poste faisant foi) sous pli recommandé à l'attention de Madame la Bourgmestre, Alice LEEUWERCK, Place Sainte-Anne, 21 à 7780 COMINES-WARNETON et doit être constitué :

- d'une lettre de motivation ;
- d'un curriculum vitae ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- d'une copie du diplôme requis donnant accès aux emplois de niveau A et si nécessaire le document de reconnaissance de diplôme étranger ;
- d'une copie de la carte d'identité (recto/verso) ;
- d'un extrait du casier judiciaire modèle 1 daté de moins de 3 mois ;
- pour le candidat postulant par mobilité : une attestation justifiant de son nomination à titre définitif.

Les candidatures ne répondant pas à l'ensemble des conditions requises ne seront donc pas prises en compte et l'Administration communale ne réservera **aucune suite** au dossier de candidature.